

La nécessité de choix clairs

Publié le 23 janvier 2022
Abbé Benoît Espinasse
8 minutes

Entretien du journal « Présent » avec l'abbé Benoît Espinasse, rédacteur en chef de La Porte Latine.

A l'occasion du XVI^e congrès théologique du Courrier de Rome l'abbé Benoît Espinasse, qui en était l'un des intervenants, a bien voulu répondre à *Présent* sur le sujet qu'il devait traiter, évoquant une application pratique qui touche particulièrement les fidèles attachés à la messe traditionnelle, « l'application de *Traditionis Custodes* dans les diocèses ».

– Monsieur l'abbé, comment voyez-vous l'application de *Traditionis Custodes* dans les diocèses français ? Pensez-vous qu'il y aura une grande disparité ?

– Déjà, tous les diocèses ne sont pas touchés de la même façon, n'étant pas tous concernés. Je cite une étude faite par *La Nef* qui manifeste que la présence de ces groupes utilisant le motu proprio *Summorum Pontificum* est très inégale selon les diocèses, même si, d'après une note de la Conférence des évêques de France, seuls quatre diocèses n'ont pas de messe traditionnelle en France. Un diocèse comme celui de Versailles, par exemple, a de nombreuses messes traditionnelles, dans d'autres diocèses c'est quasiment le désert. Donc bien évidemment, tous les évêques ne vont pas répondre de la même façon, et tous n'y attachent pas le même intérêt, on le voit dans les réactions. Mgr Rey, qui a beaucoup favorisé certaines communautés comme celle des Missionnaires de la Miséricorde divine, qui célèbrent la plupart du temps la messe traditionnelle, ne va pas réagir de la même manière que d'autres. D'ailleurs chaque évêque a aussi sa sensibilité.

– Quel rôle est finalement laissé aux évêques ?

– Quand on voit les mesures prévues par le motu proprio et précisées par les réponses aux *dubia* – encore faut-il qu'elles soient reçues... – on s'aperçoit que finalement la marge de manœuvre laissée aux diocèses est très limitée. Mgr Rey, cité par l'hebdomadaire *Famille Chrétienne*, s'est dit « quelque peu étonné » de ces réponses de la Congrégation pour le Culte Divin qui semblent enlever à l'évêque ce que *Traditionis Custodes* lui confiait : « la responsabilité de gérer des situations particulières » dans leur diocèse. C'est vrai que les documents romains entrent dans des détails qui peuvent même paraître un peu mesquins : les offices traditionnels bannis des annonces paroissiales, le fait de devoir utiliser la traduction liturgique mais sans avoir le droit d'en faire un livre imprimé à part, tout cela paraît tatillon. Mais Mgr Roche s'en explique : c'est toute une logique pour imposer Vatican II et imposer la messe de Vatican II. Tout est orienté en ce sens. Les annonces de messes traditionnelles interdites, cela fait mesquin, certes, mais c'est pour bien montrer que ce qui doit unir la communauté paroissiale, c'est la nouvelle messe.

– Ce motu proprio facilite-t-il la tâche des évêques, ou la complique-t-il ?

– Le pape précise bien que Rome a interrogé les évêques pour décider du motu proprio. Il explique que c'est après avoir reçu leurs réponses qu'il a pris sa décision. Les évêques français avaient regroupé leurs réponses, dont on connaît le contenu par une note qui a « fuité », ce n'est pas officiel ; Mgr Leborgne, chargé des relations avec les communautés traditionnelles, a qualifié cette note de « document de travail » lors d'une interview accordée à KTO. Mais cette note précise bien la volonté des évêques français. Peut-être n'envisageait-elle pas des mesures aussi draconiennes que celles prises par le motu proprio *Traditionis Custodes*, mais l'esprit est semblable. L'ultime question de cette note demandait aux évêques de donner un conseil au sujet de la messe traditionnelle. Réponses : « partager le même calendrier liturgique et le même lectionnaire, revenir sur l'usage exclusif de la forme extraordinaire du rite romain. Point d'attention : être vigilant à ne pas étendre

cet usage. » Un évêque suggérait aussi : « Former quelques séminaristes à la célébration de cette messe traditionnelle pour se défaire de la dépendance d'instituts particuliers. » On voit dans ce rapport – où concrètement la Fraternité Saint-Pierre était particulièrement visée – la volonté de revenir sur cet usage exclusif.

– **Qu'en concluez-vous ?**

– On sent la volonté d'imposer la nouvelle messe et le Concile Vatican II sans aucune contestation. Ce moment est important car il oblige, comme dans les moments difficiles, à prendre des positions claires. Or les instituts qu'on appelait *Ecclesia Dei* ont réaffirmé leur adhésion commune à Vatican II, dans une lettre au pape de septembre 2021. Je cite : « Nous réaffirmons notre adhésion aux magistères (y compris à celui de Vatican II et à ce qui suit) ». Quant à la nouvelle messe, même si le supérieur de la Fraternité Saint-Pierre va jusqu'à dire (dans un entretien donné à *La Nef* dans le numéro de juillet-août 2018), en tout dernier argument venant après des considérations juridiques, que leur refus de célébrer la nouvelle messe est un rappel de ses insuffisances, ils en reconnaissent la légitimité. Ils demandent seulement pour eux, comme un charisme, à ne pas être tenus de la célébrer. Une telle position donne à ce refus absolu des fondements fragiles. C'est ce que leur disent certains évêques, comme Mgr de Kérimel dans sa lettre aux fidèles de la Fraternité Saint Pierre de son diocèse (qu'il vient de quitter pour Toulouse), à qui il veut imposer le nouveau rite un dimanche par mois : vous ne pouvez pas vous dire privés des moyens de salut, vous-mêmes vous reconnaissez la bonté et la légitimité du nouveau rite, donc vous n'avez pas vraiment d'argument pour vous dire abandonnés.

– **Pourquoi cette volonté d'imposer totalement Vatican II ?**

– On voit bien effectivement par ce motu proprio une volonté d'imposer Vatican II totalement, et dans toute sa pastorale, alors que l'on s'aperçoit de plus en plus de l'échec de ce projet pastoral de Vatican II. Pour différentes raisons paraissent toute une série de livres actuellement, très intéressants, qui manifestent que nous ne sommes plus au déclin du catholicisme, mais bien à sa « dislocation terminale », pour reprendre l'expression de Jérôme Fourquet. Force statistiques, ainsi que là encore des parutions récentes, établissent une chronologie exacte de cet effondrement. Il y a évidemment une tendance longue à la baisse de la pratique religieuse des catholiques en France, mais malgré tout, si l'on suit ce qu'établit Guillaume Cuchet, on voit la part que prend Vatican II dans cet effondrement. Il explique qu'il y a eu rupture, et il la date : 1965. Qu'est-ce qui a déclenché cette chute de la pratique religieuse ? Il répond : « Mon hypothèse est qu'il s'agit du concile Vatican II, on ne voit pas quel autre événement contemporain aurait pu engendrer une telle réaction. »

On trouve également toute une série de témoignages de prêtres qui paraissent, de tous bords, au moment où les générations du Concile disparaissent. On constate qu'ils sont désabusés : ce qui les a portés, ce qui les a motivés, disparaît de nos jours. Ils ne retrouvent pas ce même esprit conciliaire dans les jeunes générations.

– **Alors j'y reviens, pourquoi ces mesures ?**

– Elles ont leur cohérence théologique, car la messe traditionnelle et la messe conciliaire sont l'expressions de deux conceptions antagonistes de l'Eglise et de la foi. Comme le développait monsieur l'abbé Gleize dans un article sur *La Porte Latine*, « La loi de la croyance est au fondement de la loi de la prière. Si la nouvelle croyance est celle du concile Vatican II, la nouvelle liturgie qui doit lui correspondre ne peut être que celle de la messe de Paul VI, et non celle de l'ancienne messe qui est l'expression d'une doctrine opposée sur plus d'un point à celle de Vatican II ». Au plan pastoral, ces mesures manifestent un aveuglement idéologique persistant. On veut imposer ce qui a été un échec. Mais cela ne doit pas nous surprendre : Mgr Lefebvre citait souvent cette parole de Louis Veillot, « Il n'y a rien de plus sectaire qu'un libéral... »

D'autre part, l'adversité peut être l'occasion de remises en cause parfois bénéfiques. Les auteurs du *Bref examen critique* de la nouvelle messe le rappelaient déjà : « La promulgation du nouvel Ordo Missae met chaque catholique dans la tragique nécessité de choisir. » Nous sommes à l'époque des choix clairs, pour la tradition, pour la messe traditionnelle, sans plus pouvoir rester dans un entre-deux qui n'est plus acceptable.

Propos recueillis par Anne Le Pape

Source : *Présent* du samedi 22 janvier 2022.